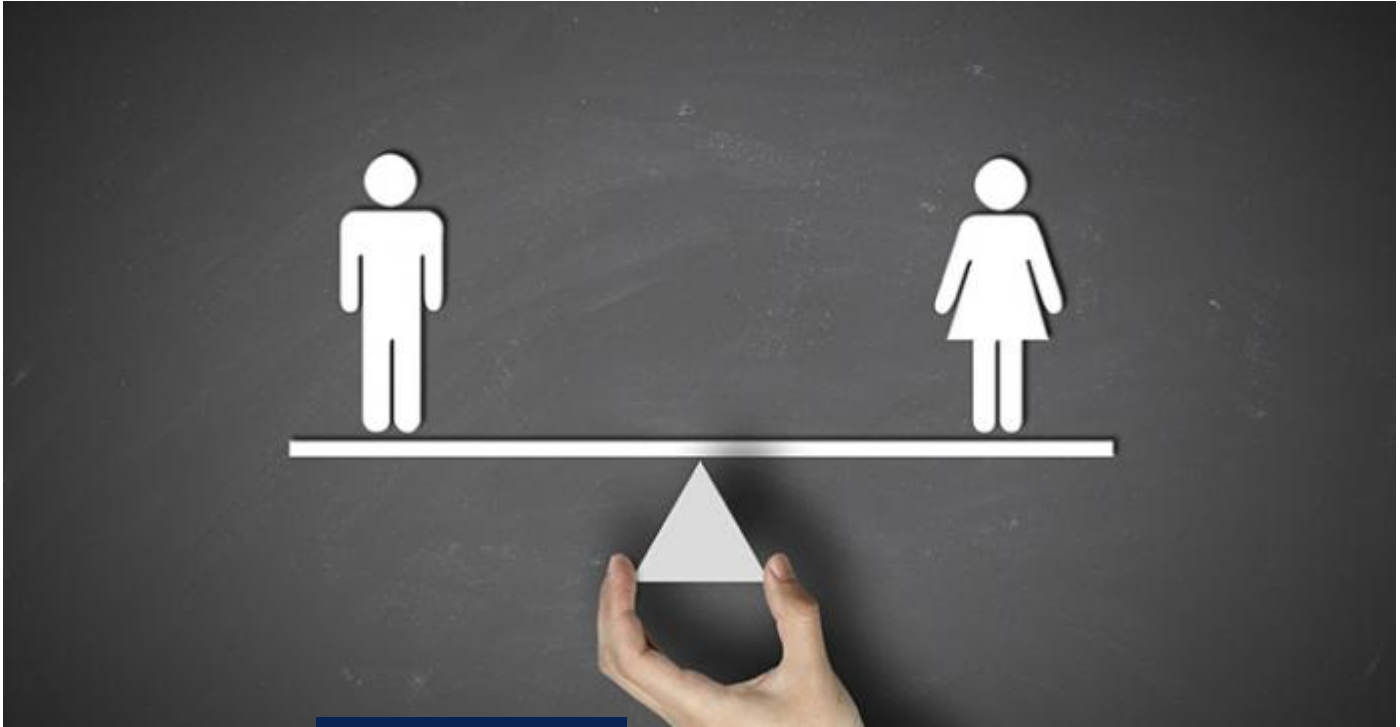


Le CESE : 1ère assemblée constitutionnelle à signer la convention du HCEfh pour une communication publique sans stéréotype de sexe



SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 06/03/2016

Publié en novembre 2015 par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, le [guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe](#) a pour objet d'encourager la communication de toutes les entités publiques, en interne comme en externe, à respecter des règles d'égalité.

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le CESE se félicite d'être la première assemblée française à signer ce guide pratique.

Le CESE, assemblée la plus paritaire de la République française

Le CESE est l'assemblée républicaine où **la parité est la mieux respectée** : 45,7% de ses membres sont des femmes. Ce taux s'élève à 66,7% parmi les Président.e.s de sections et délégations. La parité est totalement respectée au niveau de la présidence des groupes (9 Présidentes et 9 Présidents). Enfin, **les postes de gouvernance du Conseil sont occupés à 46% par des femmes**. Fort de ce constat, le CESE réaffirme son engagement pour la parité et en faveur d'une déconstruction des stéréotypes de sexe.

Le CESE œuvre pour faire avancer l'égalité femme-homme

La France a encore des progrès considérables à faire en la matière. Par ses travaux, le CESE souhaite encourager tous les citoyens à agir pour faire avancer les droits des femmes. [La délégation aux droits des femmes et à l'égalité](#) du CESE, créée en 2000, a, dans plusieurs travaux récents, rappelé la nécessité de promouvoir la mixité et de briser l'engrenage des violences faites aux femmes. Soucieuse d'établir un diagnostic actuel de la place des femmes dans les organisations de la société civile, la délégation a ainsi récemment dressé dans son étude [« Les forces vives au féminin »](#) (Claire Guichet, octobre 2015), un panorama inédit de la place des femmes dans les organisations de la société civile. Cette étude souligne qu'il en va de l'intérêt même des organisations de combattre les inégalités de genre pour les rendre plus inclusives et plus attrayantes.

Parmi les travaux sur l'égalité femme-homme, sont également consultables sur le site du CESE les avis et études suivantes :

[« Agir pour la mixité des métiers »](#) (Patrick Liébus, novembre 2014);

[« Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses »](#) (Pascale Vion, novembre 2014);

[« La protection maternelle et infantile »](#) (Christiane Basset, octobre 2014);

[« Les femmes éloignées du marché du travail »](#) (Hélène Fauvel, février 2014);

[« Le travail à temps partiel »](#) (Françoise Milewski, novembre 2013).